

DEMANDE D'ADHÉSION À LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Par la présente, la collectivité demande son adhésion à la compétence « Éclairage Public » développée par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ADHÉSION :

- 1) À réception de la présente demande, les services de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir rencontreront les représentants de la collectivité afin de présenter la compétence « Éclairage Public » (modalités techniques, financières ...). Sur un plan général, tout contrat de maintenance ou de travaux liant la collectivité à un prestataire devra être soldé à la date d'effet de l'adhésion.
- 2) La collectivité assure le suivi et le contrôle de ses équipements jusqu'à la date d'effet de l'adhésion.
- 3) Territoire d'Énergie Eure-et-Loir réalise un recensement et un diagnostic énergétique des installations d'éclairage public. Pour sa part, la collectivité prend l'attache de son receveur dans le but de communiquer au syndicat la valeur nette comptable de ses installations.
- 4) À réception de ces informations, présentation de la demande au Bureau syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.
- 5) En cas d'avis favorable, la collectivité se prononce par délibération sur son adhésion à la compétence.
- 6) Un constat contradictoire signé par la collectivité et Territoire d'Énergie Eure-et-Loir décrit les installations d'éclairage public mises à disposition de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

COLLECTIVITÉ :

.....

Affaire suivie par : M. / Mme Fonction :

Tél : fax :

Courriel :

jours et heures d'ouverture de la mairie :

DATE D'ADHÉSION SOUHAITÉE :

01/01/20....

01/07/20....

IMPORTANT : Un délai préalable de 4 mois minimum s'avère nécessaire pour respecter la date d'adhésion souhaitée (temps nécessaire au recensement et au diagnostic énergétique des installations, à la récupération de la valeur comptable des ouvrages, aux prises de délibérations du syndicat puis de la collectivité).

NOMBRE DE POINTS LUMINEUX DÉDIÉS À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

NOMBRE D'ARMOIRES DE COMMANDE DÉDIÉES À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Le Pôle Éclairage Public de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir demeure à votre écoute pour toute précision complémentaire.

Pôle Éclairage Public
Tél : 02 37 84 14 47 - courriel : eclairage-public@te28.fr

Cachet, nom et signature
le Représentant de la collectivité

Date :